

Armement de sécurité conseillé pour Sangria et Aquila

(en cas d'erreur ou d'omission, n'hésitez pas à nous le signaler à : asso@sangriaquilamis.org)

Matériel requis	Côtier	Hauturier	
Un équipement individuel de flottabilité par personne embarquée (ou combinaison portée)	X Flottabilité 100 newton mini	X Flottabilité 150 newton mini	Voir article 240-3.12
Un moyen de repérage lumineux	X	X	Un moyen de repérage lumineux peut être collectif ou individuel. Lors des navigations en solitaire, au moins un moyen de repérage individuel est exigé.
Un dispositif de repérage et d'assistance pour personne tombée à l'eau	X	X	flottabilité minimale de 142 N Il possède les caractéristiques des moyens de repérage lumineux collectifs, il comporte le nom et le numéro d'immatriculation du navire
Un moyen de remonter à bord pour une personne tombée à l'eau	X	X	Voir article 240-2.60
Un harnais et une longe par personne à bord d'un voilier		X	
Un dispositif de sécurité pour couper l'allumage ou les gaz en cas d'éjection du pilote (si moteur hors-bord à barre franche > 4,5kW)	X	X	
Un miroir de signalisation	X	X	
3 feux rouges automatiques à main	X	X	
3 fusées à parachute, ou bien une installation radio VHF/ASN interfacée à un GPS		X	
2 fumigènes flottants, ou bien une installation radio VHF/ASN interfacée à un GPS		X	
Radeau(x) de survie		X	

Un dispositif d'assèchement fixe ou mobile	X	X	
Un dispositif de lutte contre l'incendie	X	X	1 ou plusieurs extincteurs pour aménagements et cuisine 1 extincteur 34b dédié si moteur In Board
Une ligne de mouillage appropriée	X	X	
Un dispositif permettant le remorquage : point d'accrochage et bout de remorquage	X	X	
Un dispositif permettant de recevoir les prévisions météorologiques marine à bord		X	
Le pavillon national si francisé		X	
Un compas magnétique	X	X	
Carte(s) de navigation	X	X	
Le matériel permet tant de faire le point, de tracer et de suivre une route		X	
Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)	X	X	
Balisage	X	X	
Livre des feux		X	
Annuaire des marées ou équivalent (sauf en Méditerranée)		X	
Journal de bord		X	
Boîte de secours		X	

La trousse de secours

La trousse de secours comprend au minimum les éléments suivants :

- 1 paquet de 5 compresses de gaze stériles, taille moyenne	- Chlorhexidine en solution aqueuse unidose 0,05 %
- 1 coussin hémostatique	- 1 rouleau de 4 m de bande de crêpe (largeur 10 cm)
- 1 rouleau de 4 m de bande auto-adhésive (largeur 10 cm)	- 1 boîte de pansements adhésifs en 3 tailles
- 4 paires de gants d'examen non stériles, en taille M et L	

Tout complément de la trousse de secours est laissé à l'initiative du chef de bord, en fonction des risques sanitaires qu'il peut être amené à identifier dans la préparation de la navigation envisagée et des personnes embarquées.

Le dispositif de lutte contre l'incendie

Un foyer à flamme nue est protégé soit par un extincteur de capacité minimale 8A/68B, soit par un extincteur de capacité minimale 5A/34B et une couverture anti-feu. Ces moyens se situent à moins de 2 m de tout appareil à flamme nue installé en permanence, et sont placés de telle sorte qu'ils restent accessibles encas d'inflammation de l'appareil.

Un espace habitable avec couchage dispose d'un extincteur portatif de capacité minimale 5A/34B, situé à moins de 5 m du milieu d'une couchette quelconque.

Lorsque le navire est équipé d'une installation électrique 220v, il dispose d'au moins un extincteur 5A/34B diélectrique.

Le texte intégral se trouve à l'adresse :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/division_240_version_consolidee_05_juillet_2012.pdf .

On y trouve notamment les contrôles obligatoires lorsque l'on loue son bateau ; ce listing peut être un bon pense-bête pour le réarmement à l'issue de hivernage.